



Monsieur le Président de la CNPG
Parquet du tribunal judiciaire de Metz
3 rue Haute Pierre 57000 Metz
sec.pg.ca-grenoble@justice.fr ; manon.fares@justice.fr

Paris le 7 avril 2026

Objet : Lettre ouverte à la CNPG sur le projet de loi dit « sur la justice criminelle et le respect des victimes »

Monsieur le Président de la Conférence nationale des procureurs généraux,

Le SAF a pris connaissance du communiqué de la CNPG relatif à la grève des avocat·es.

En premier lieu, vous voudrez bien nous faire savoir quels sont les autres modes d'action à notre disposition — à quelques jours d'un débat au parlementaire initialement favorable au texte.

Nous sommes certain·es que les avocat·es modestes qui mettent en péril leur activité pour défendre un idéal de justice seront ravi·es de cesser la grève pour exprimer autrement leurs revendications.

En deuxième lieu, nous vous rappelons que le projet de texte a fait l'objet de consultations avec un très grand nombre de professionnel·les de la justice, à l'exception des avocat·es.

Depuis de nombreux mois, le conseil national des Barreaux n'a pourtant pas fait mystère du risque d'une opposition collective à l'ensemble de ce texte.

Nous n'étions toujours pas formellement consulté·es dans notre diversité, celle-là même qui nous permet d'être force de propositions concrètes.

En conséquence, si grève il y a, il nous apparaît qu'elle est en réalité le choix de votre ministre puisqu'il renonce à être le nôtre.

En dernier lieu, ce projet de texte devrait susciter une opposition totale de tous et toutes les auxiliaires de la justice :

de la procédure de jugement des crimes reconnus au détriment des accusés pauvres et des victimes notamment de viol, aux entraves puérides à l'examen des nullités, en allant jusqu'au fichage génétique des étrangers et des militant·es, nous devrions toutes et tous avoir honte d'appeler justice celle qui serait rendue demain.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la CNPG, à l'assurance de notre considération distinguée,

Le Syndicat des Avocat·es de France